



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Rectorat de l'académie de Créteil
Division des affaires financières**

4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

Fiche de poste

Fonction : Chef de la Division des personnels enseignants au rectorat de l'académie de Créteil

Métier ou emploi type* : Elaboration et pilotage des politiques publiques –
responsable sectoriel
* REME, REFERENS

Fiche descriptive du poste

Catégorie : A+

Emploi ouvert contractuels et titulaires

Affectation

Administrative : Rectorat de Créteil - DPE

Géographique : Rectorat de l'académie de Créteil – 4, avenue Georges Enesco 94010
CRETEIL

Composée de trois départements de l'Est parisien (Seine et Marne, Seine Saint Denis et Val de Marne) l'académie de Créteil couvre 53 % de l'Ile de France. Elle compte plus de 4 millions d'habitants.

L'académie de Créteil se caractérise par des territoires fortement contrastés avec des zones urbaines, des villes nouvelles et des zones Rurales, notamment dans le sud et l'est de la Seine et Marne.

L'académie de Créteil est dotée d'un budget de plus de 4,5 milliards euros et de près de 82 000 emplois répartis entre 5 programmes budgétaires ministériels : premier degré, vie de l'élève, soutien et enseignement privé.

Soucieuse de répondre aux besoins des élèves, l'académie de Créteil a fait des ressources humaines un enjeu stratégique pour valoriser ses personnels. L'accompagnement, la formation et la construction de projets professionnels sont donc au Coeur de ses priorités déclinées dans le projet académique.



Missions

Activités principales :

Placée au Coeur du pôle "ressources humaines" et sous la responsabilité de la secrétaire générale adjointe directrice des relations et des ressources humaines, la division des personnels enseignants (DPE) est chargée de la gestion individuelle et collective des enseignants du second degré, des personnels d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale (environ 30 000 agents dont 4000 contractuels en activité). Elle effectue également le remplacement de ces personnels. Elle assure une veille juridique sur les situations de gestion des personnels dont elle a la charge et le suivi des situations disciplinaires relevant de son champ de compétences. Elle gère les agents contractuels, les intervenants extérieurs et les assistants étrangers du premier et du second degré. Elle assure l'accueil et l'information aux usagers. Elle organise les instances paritaires et est responsable des opérations de promotions et de mutations de personnels titulaires. Elle assure la gestion prévisionnelle de ces effectifs (calibrage des besoins en enseignement) et le suivi de la consommation des emplois.

La DPE est pilotée par le/ la chef (fe) de division et ses deux adjoints. Elle comprend 112 agents dont 17 de catégorie A, répartis en 8 services et une cellule transversal chargée du mouvement et de 4 chargés de mission.

Le chef ou la cheffe de DPE met en oeuvre le projet académique dans le domaine des ressources humaines pour les personnels dont il assure la gestion. Garant de la qualité et de la régularité de l'ensemble des actes pris dans le domaine de la gestion individuelle et collective des personnels qui relèvent de son périmètre, son rôle est d'animer, de coordonner et d'organiser les différentes opérations de gestion et d'insuffler une dynamique collective de travail au sein de la division.

Il-elle est le garant du suivi de la masse salariale pour les personnels enseignants du second degré et développe, à cet effet, des outils de pilotage avec le chargé de mission en charge du contrôle de gestion pour optimiser la gestion des ressources humaines.

Il-elle supervise la conduite des procédures disciplinaires et accompagne les chefs d'établissement et les corps d'inspection pour trouver des solutions aux problématiques et dysfonctionnements qui remontent des EPLE.

Il-elle conduit le changement à l'intérieur de la division, en s'assurant notamment de la formation des personnels et à l'extérieur (EPL, organisations représentant les personnels...) en appui des corps d'inspection en communiquant activement sur les procédures.



Conditions particulières d'exercice
<p>Encadrement : OUI - NON</p> <p>Conduite de projet : OUI - NON</p> <p>Le chef (fe) de division doit faire preuve d'une bonne capacité d'organisation, d'une grande disponibilité. Sa fonction est soumise à des pics d'activité, notamment dans les périodes de préparation de chaque rentrée scolaire.</p>
Compétences*
<p>Connaissance, savoir :</p> <ul style="list-style-type: none">• Liens internes : Recteur, Secrétariat général, divisions et services du Pôle RH, Direction des systèmes d'information, Division des établissements, contrôle de gestion académique, chefs d'établissement, corps d'inspection• Liens externes : organisations syndicales, Direction Générale des Ressources Humaines (DGRH) du MENJS.• Des connaissances approfondies du droit statutaire de la fonction publique sont attendues et une expérience confirmée en gestion de ressources humaines serait appréciée.• Le candidat devra être un manager confirmé notamment dans les domaines suivants : capacité à l'encadrement et à l'animation d'équipes, impulsion et conduit du changement, sens du dialogue social, connaissance de la conduite de projet.• Le poste requiert en outre une grande réactivité, une capacité prospective, une bonne gestion du stress et la capacité à suivre en parallèle de nombreux dossiers.

* Conformément à l'annexe de l'arrêté du 18 mars 2013 (NOR :MENH1305559A)

Les dossiers de candidature
(CV et lettre de motivation)

sont à adresser par courriel à :

Monsieur le Recteur de l'académie de Créteil

Ce.sg@ac-creteil.fr

Ce.drh@ac-creteil.fr

Renseignements :

Madame Carole LAUGIER, Secrétaire générale adjointe, directrice des relations et des ressources humaines

Tél : 01 57 02 62 77



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*